



# POUR UNE NOUVELLE ÈRE **SANS CAGE**

**POURQUOI L'EUROPE DOIT CESSER D'ÉLEVER**

**LES ANIMAUX EN CAGE**

# INTRODUCTION

Partout, dans toute l'Union européenne (UE), des centaines de millions d'animaux sont contraints de vivre leur vie entière enfermés dans de minuscules cages nues. Des millions d'autres y passent une grande partie de leur vie. Les cages confinent et entravent les animaux, elles restreignent un grand nombre de leurs instincts naturels et renvoient une image inacceptable de notre société.

Les poules pondeuses ne sont pas les seules à être élevées en cage. Des millions de lapins, de cochons, de cailles, de canards et d'oies subissent eux aussi des souffrances inimaginables dans ces cages cruelles aux quatre coins de l'UE, bien qu'ils soient tous des êtres sensibles, capables d'éprouver souffrances et joies. Ces conditions de confinement provoquent de graves atteintes à la santé et au bien-être.

Le soutien du public à l'amélioration du bien-être des animaux d'élevage est écrasant. Pas moins de 94 % des Européens jugent que le bien-être des animaux d'élevage est important, et 82 % d'entre eux estiment que les animaux d'élevage devraient être mieux protégés. En octobre 2020, l'Initiative citoyenne européenne «End the Cage Age - Une nouvelle ère sans cage» a remis près de 1.4 million signatures à la Commission européenne.

Ce rapport énonce les raisons pour lesquelles l'UE doit cesser de mettre en cage les animaux d'élevage et comment y parvenir.

**Il est temps de mettre fin à l'élevage en cage.**



Truies d'élevage industriel confinées dans des cases de gestation

© Compassion in World Farming

« Lorsque'ils formulent et mettent en œuvre la politique de l'Union dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, des transports, du marché intérieur, de la recherche et développement technologique et de l'espace, l'Union européenne et les États membres tiennent pleinement compte des exigences du bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles... »

Article 13, Traité sur l'Union européenne et Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (versions consolidées). Journal officiel de l'Union européenne C 115, 09/05/2008

# SYNTHÈSE

- Dans l'UE, plus de 300 millions d'animaux passent, si ce n'est toute, du moins une partie importante de leur vie en cage, autant des truies enfermées dans des cages de mise-bas, que des poules pondeuses dans des cages soi-disant « aménagées ».
- D'éminents experts du bien-être animal conviennent que le confinement d'animaux en cage nuit gravement à leur bien-être.
- La science nous montre que l'enfermement en cage des animaux est cruel : ce sont des êtres sensibles, capables d'éprouver souffrances et joies. Ces systèmes d'élevage provoquent d'immenses souffrances, car les animaux éprouvent des frustrations extrêmes, leurs mouvements sont gravement restreints et ils ne peuvent quasiment pas exprimer leurs comportements naturels.
- Pas moins de 94 % des Européens jugent que le bien-être des animaux d'élevage est important, et 82 % d'entre eux estiment que les animaux d'élevage devraient être mieux protégés. En octobre 2020, l'Initiative citoyenne européenne «End the Cage Age - Une nouvelle ère sans cage» a remis près de 1.4 million signatures à la Commission européenne.
- Le confinement extrême et continu est utilisé dans l'élevage d'un grand nombre d'espèces différentes, qu'il s'agisse des truies allaitant leurs porcelets dans des cages de mise-bas, des lapins et des cailles qui passent leur vie entière dans des cages nues, ou des canards et des oies enfermés en cage pour être alimentés de force pour la production du foie gras.
- Malgré l'interdiction des cages conventionnelles pour les poules pondeuses en 2012, près de la moitié d'entre elles continuent d'être élevées dans des cages dites « aménagées ». De plus, les reproducteurs et les poussins sont systématiquement en cage, souvent nues.
- Les veaux sont maintenus dans des petits box individuels pendant les 8 premières semaines de leur vie.

- La législation de l'UE sur les animaux d'élevage stipule que « La liberté de mouvement d'un animal... ne doit pas être entravée de telle manière que cela lui cause des souffrances inutiles ». Elle stipule en outre que « lorsqu'un animal est continuellement ou régulièrement confiné, il doit lui être laissé un espace approprié à ses besoins physiologiques et éthologiques, conformément à l'expérience acquise et aux connaissances scientifiques ». Chacun des systèmes de confinement présentés dans ce rapport enfreint la législation, pourtant ils continuent d'être utilisés dans beaucoup d'États membres.
- Quelques États membres de l'UE ont déjà introduit dans leur législation nationale, l'interdiction de certaines formes d'élevage en cage. Toutes les cases pour les truies (cases de gestation et cases de mise-bas) sont interdites en Suède. L'Allemagne mettra fin à l'utilisation des cases de gestation pour les truies d'ici 2030, et limitera le temps passé dans les cases de mise bas à un maximum de cinq jours à partir de 2035. Les cages aménagées pour les poules pondeuses sont interdites au Luxembourg et en Autriche ; une interdiction est engagée en Allemagne (à partir de 2025, dans des cas exceptionnels à partir de 2028), et en Slovaquie (mémorandum signé entre le gouvernement et l'industrie à partir de 2030). En septembre 2020, les députés tchèques ont voté pour interdire les cages pour les poules pondeuses à partir de 2027.
- Il est urgent que l'UE adopte une législation visant à mettre fin à l'élevage des animaux en cage. Nous appelons aussi instamment chaque État membre à introduire dans sa législation nationale des mesures visant à favoriser l'adoption de méthodes d'élevage plus respectueuses des animaux et à interdire leur élevage en cage.

« Le besoin de mouvements libres est un besoin essentiel : à ce titre, aucun aménagement en faveur du bien-être ne peut remplacer la liberté de mouvement. »

Andrzej Elżanowski  
Professeur de zoologie  
Université de Varsovie

**METTONS FIN A L'ELEVAGE EN CAGE**



# CONFINEMENT EXTRÊME

Tous les ans, en Europe, plus de 300 millions d'animaux d'élevage - des poules, des cailles, des lapins, des cochons et des veaux et des canards - sont élevés dans des cages.

Une cage confine de manière extrême et rend l'animal entièrement tributaire de son éleveur pour son alimentation et son abreuvement. Elle prive l'animal de toute autonomie, restreint gravement sa capacité à satisfaire ses besoins essentiels sur le plan comportemental, physique et physiologique.

Les animaux d'élevage sont des êtres sensibles. On entend par là qu'ils sont capables d'éprouver toute une variété d'émotions telles que la joie, la peur, la douleur et la tristesse. Les animaux d'élevage sont capables d'apprendre de leurs expériences, de résoudre des problèmes et de nouer des liens sociaux étroits, semblables à des liens d'amitié chez les humains.

S'exprimant à propos des « capacités remarquables » du poulet, par exemple, la professeure Christine Nicol du département des sciences vétérinaires cliniques de l'université de Bristol a déclaré : « Notre défi consiste à apprendre que chaque animal que nous avons l'intention de manger ou d'utiliser est un individu complexe, et à ajuster notre culture de l'élevage en conséquence. »



Des poules dans une cage aménagée



Une truie dans une cage de mise-bas

© Compassion in World Farming

© Compassion in World Farming

## LES PROBLÈMES QUE POSENT LES CAGES :

**Isoler les animaux (par nature sociaux)...** par exemple, les lapins reproducteurs, les veaux pendant les 8 premières semaines de leur existence et les truies en début de gestation.

**Un espace très restreint**, parfois tant en hauteur qu'en largeur. Les lapines reproductrices n'ont pas de place pour s'asseoir, s'allonger, ni se tenir debout. Les truies ne peuvent pas se retourner ni marcher.

Elles se composent généralement de simples barreaux métalliques et

d'un sol en grillage ou en ciment, avec des distributeurs d'aliments et d'eau. Ce type de cages est utilisé pour l'élevage de truies, de cailles, de lapins élevés pour la viande et de lapines reproductrices.

**Leur possible modularité :** Elles sont généralement empilées les unes sur les autres dans un bâtiment. La présence d'un si grand nombre d'animaux dans une telle promiscuité peut accroître le risque de propagation de maladies et induire de mauvaises conditions environnementales, comme une mauvaise qualité de l'air.

**Promiscuité**, notamment chez les cailles et les lapins élevés pour la viande. Les animaux ont d'autant plus de mal à se déplacer et à se reposer.

**Absence de tout exercice véritable** avec des conséquences sur la santé, comme la faible densité osseuse notamment chez les truies, les lapins et les poules pondeuses, ainsi qu'en termes de frustrations des besoins, en restreignant des comportements qui sont importants pour l'animal.

De grands experts du bien-être animal critiquent eux aussi l'élevage en cage.

« En étant enfermée, la truie gestante est empêchée de quitter le groupe, de trouver un endroit où faire son nid et d'aller chercher les matériaux pour le faire, autant d'instincts que sa physiologie et son comportement la poussent à avoir. Frustrée dans ses besoins, cela crée pour elle un stress important. Elle devient plus vulnérable aux maladies, sa mise-bas prend plus longtemps, ce qui met en péril le bien-être de ses petits. »

Professeur Bo Algers, vétérinaire et professeur émérite en hygiène animale au département de l'environnement et de la santé animaliers, Université suédoise des sciences agricoles.

Le tout dernier rapport de l'Eurobaromètre montre que 94 % des Européens estiment que la protection du bien-être des animaux d'élevage est importante, et 82 % d'entre eux trouvent que les animaux d'élevage devraient être mieux protégés qu'ils ne le sont actuellement. Qui plus est, la majorité des Européens sont prêts à payer plus pour des produits issus de systèmes de production qui privilégient le bien-être animal.

Partout dans le monde, de nombreuses entreprises de premier plan ont écouté l'avis de leurs clients et ont choisi le hors-cage. Après McDonald qui a décidé en 2015 de ne se procurer que des œufs hors-cage d'ici 2025, une vague d'entreprises - dont Walmart, Nestlé et Starbucks - ont emboîté le pas. Le Conseil canadien du commerce de détail s'est également engagé à ce que tous les fournisseurs soient hors-cage.

En Europe, des centaines de grandes marques, dont Tesco, Morrisons, Carrefour, Intermarché, et les principaux producteurs d'œufs du Royaume-Uni (Noble Foods) et de France (Groupe Avril) se sont tous engagés à utiliser seulement des œufs hors-cage d'ici 2025. De plus, depuis 2016, le nombre d'entreprises dans le monde s'étant engagé sur le hors-cage est passé de 5 à au moins 37, dont des géants comme Unilever, Danone, Compass Group, Aldi Nord et Aldi Sud.

Grâce à des campagnes et à des enquêtes percutantes menées par CIWF ainsi que par d'autres organisations, des progrès ont été faits pour que l'élevage en Europe abandonne ses pratiques d'un autre âge. Parmi les victoires récentes, on peut citer l'interdiction de l'élevage en cases individuelles pour les veaux en 2007, celle des cages de batterie conventionnelles pour les poules pondeuses en 2012 et l'interdiction partielle des cases de gestation pour les truies en 2013. À compter de 2021, les cages seront interdites dans l'ensemble de l'élevage biologique partout en Europe. Il est important de souligner que le Traité de Lisbonne de l'UE, ratifié en 2009, a donné aux animaux la reconnaissance juridique en tant qu'êtres sensibles. Cela signifie que dorénavant, leur bien-être doit être pris en compte avant l'adoption de toute nouvelle législation.



Poules dans des cages « aménagées »

## CERTAINS ÉTATS MEMBRES ONT RÉALISÉ DES AVANCÉES :

- Les cages dites « enrichies » pour les poules pondeuses sont interdites au Luxembourg et en Autriche ; une interdiction est prévue en Allemagne (à partir de 2025, dans des cas de 2028) et en Slovaquie (un mémorandum a été signé entre le gouvernement et l'industrie à partir de 2030). En septembre 2020, en République Tchèque, les députés ont voté pour interdire l'élevage en cage pour les poules pondeuses à partir de 2027.

- Les cases de gestation pour les truies sont complètement interdites en Suède, et uniquement autorisées pendant les quatre premiers jours après l'insémination aux Pays-Bas. Au Danemark, dans les nouveaux

élevages, les cases de gestation ne peuvent être utilisées que les 3 premiers jours ; cette mesure s'appliquera à tous les élevages d'ici 2035. En juillet 2020, l'Allemagne a voté la fin de l'utilisation des cases de gestation d'ici 8 à 10 ans.

- Les cases de mise bas sont interdites en Suède. En juillet 2020, l'Allemagne a voté une limitation à 5 jours pour le placement en case de mise bas.

- Les cages sont interdites pour les lapins en Autriche depuis 2012. Elles le seront également en Belgique d'ici 2025. Les cages nues pour les lapins ont été interdites aux Pays-Bas en 2016, et seront interdites

en Allemagne dès 2024. D'ici 2025, en Flandre, les lapins reproducteurs ne pourront plus être élevés en cages.

**Toutefois, ce ne sont là que des exceptions : les systèmes en cage continuent d'être utilisés aux quatre coins de l'UE.** Les experts, les scientifiques et le public s'accordent pour estimer que le recours à l'élevage en cage est cruel, dépassé et inutile. Leur utilisation devrait être éradiquée partout dans le secteur de l'élevage européen et les décideurs politiques doivent contribuer à créer ce changement en présentant et soutenant de nouveaux projets de législation pour faire entrer l'élevage dans le XXI<sup>e</sup> siècle.

# LAPINS

Près de 120 millions de lapins sont élevés dans l'UE et la quasi-totalité d'entre eux passent leur vie entière enfermés en cage. Ils sont tellement à l'étroit que l'expression de leurs comportements naturels est fortement réduite. Certains n'ont même la place pour se tenir debout. Ces systèmes sont cruels et inutiles. Des alternatives commerciales plus respectueuses de leur bien-être existent.



« Les conditions dans lesquelles les lapins sont élevés dans la plupart des élevages européens sont souvent intolérables et insalubres, comme en attestent l'incidence de maladies physiques et mentales et la mortalité. »

Professeur David Morton CBE, Président du groupe de travail du rapport scientifique de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) sur l'impact des systèmes de logement et d'élevage sur la santé et le bien-être des lapins d'élevage ; Professeur émérite, École des biosciences, Université de Birmingham, Royaume-Uni

© Compassion in World Farming / Élevage de lapins en plein air en France

## La misère d'une vie en cage

Pratiquement tous les lapins de l'UE sont élevés dans des cages métalliques nues, avec un espace de vie par lapin inférieur à la taille d'une feuille A4. Leurs mouvements sont donc extrêmement restreints ; ils ne peuvent même pas adopter de nombreuses postures normales, comme s'allonger de tout leur long ou se tenir debout les oreilles dressées. Ils ne peuvent pratiquement pas se mouvoir, d'où des os souvent fragilisés, tandis que le sol grillagé provoque souvent des blessures douloureuses aux pattes, d'ailleurs cause fréquente de réforme de lapines reproductrices.

Les lapins en cage sont aussi dans l'impossibilité d'exprimer un grand nombre de comportements naturels importants, comme creuser, se cacher et rechercher de la nourriture. Toutes ces frustrations peuvent leur procurer un stress important et les amener à avoir des comportements stéréotypés, par exemple de toilettage excessif et rongage répété de la cage.

Beaucoup d'entre eux meurent ou sont abattus jeunes et sont remplacés. Le recours aux antibiotiques est élevé face aux nombreuses maladies respiratoires et intestinales.

Mais cet usage d'antibiotiques n'empêche pourtant pas des taux de mortalité trop élevés.

## Des alternatives favorisant un bien-être accru

Certains États membres de l'UE montrent la voie en adoptant des systèmes plus favorables au bien-être pour remplacer l'élevage en cage.

La Belgique a ainsi opté pour des systèmes de parcs en réponse aux inquiétudes croissantes du public face à l'élevage dans des cages nues conventionnelles. Le système de parcs offre davantage d'espace individuel pour les lapins, leur sol est plus confortable, ils peuvent s'étirer aussi haut qu'ils le souhaitent, faire des bonds et se cacher dans des tunnels. De grandes plateformes de différents niveaux sont prévues ainsi que des blocs à ronger, et ils disposent de foin et de paille pour leur apporter les fibres qui facilitent leur digestion.

Si certes aucun système de logement existant ne satisfait tous les besoins comportementaux des lapins et lapines, les systèmes en parcs, en box et en groupes sont meilleurs que ceux en cage.

## QUELLE MESURE PRENDRE ?

La Commission européenne doit montrer la voie pour protéger tous les lapins de l'UE. Nous invitons instamment la Commission européenne et les États membres à prendre des mesures efficaces pour mettre fin aux cages pour les lapins et adopter des méthodes d'élevage plus respectueuses de leur bien-être.

61 millions de lapins supplémentaires sont élevés dans des élevages familiaux dans l'UE. Les pays n'enregistrent pas les systèmes de logement de ces lapins, mais on estime que plusieurs millions sont confinés dans des cages ou des clapiers. Il faut obliger les États membres à faire un suivi des systèmes de logement dans ces élevages: les lois qui interdisent les cages et d'autres systèmes de confinement devraient s'appliquer aussi à ce type d'élevage de lapins.



Lapins dans une cage nue

© Compassion in World Farming

### La législation

L'élevage des lapins en cage est cruel et doit être abandonné. Il n'existe actuellement pas de législation européenne spécifique pour la protection des lapins.

Néanmoins, certains États membres ont pris des mesures pour mieux les protéger. La plus notable date de 2016 : la Belgique a commencé à éliminer progressivement les cages pour les lapins ; par conséquent, d'ici 2025, aucun lapin élevé pour la viande et aucune lapine reproductrice (et aucun lapins reproducteurs en Flandre) seront élevés en cage.<sup>1</sup> L'Autriche, la Suède, l'Allemagne et les Pays-Bas prévoient tous dans leur législation nationale des dispositions qui tendent à protéger le bien-être des lapins.



© Compassion in World Farming

Lapins européens élevés en cage

## RÉVÉLATION LE SECRET LE MIEUX GARDÉ DE L'ÉLEVAGE INDUSTRIEL

**2014** : Des enquêteurs de Compassion in World Farming ont filmé dans 16 élevages de lapins dans cinq pays : Italie, Grèce, République tchèque, Pologne et Chypre.

Nos enquêteurs ont été témoins de souffrances abominables.

**Insalubrité** : Dans bien des cas, des lapins vivants côtoyaient des carcasses de lapins en décomposition et des déjections.

**Cruauté** : Les lapins étaient confinés dans de minuscules cages métalliques, source de blessures et de stress qui les empêchaient d'exprimer leurs comportements naturels.

« Dans un élevage industriel de lapins : quand on ouvre les portes, les mouches vous assaillent le visage, elles sont sur toutes les cages et sur l'objectif de la caméra. Au delà, on distingue des milliers de lapins entassés dans des rangées de cages à perte de vue, sans aucun enrichissement. »

Témoignage d'un enquêteur de CIWF, à propos d'un élevage de lapins en Pologne.

### PASSEZ AUX ACTES

En 2017, le Parlement européen a adopté un rapport reconnaissant les cages de batterie conventionnelles comme un système de logement inadapté pour les lapins, et appelait la Commission européenne à établir des dispositions législatives pour la protection des lapins d'élevage.

La Commission européenne doit montrer la voie pour protéger tous les lapins en Europe. Nous invitons instamment la Commission européenne et les États membres à prendre des mesures efficaces pour mettre fin aux cages pour les lapins et adopter des méthodes d'élevage plus respectueuses de leur bien-être.



UNE NOUVELLE ÈRE SANS CAGE

## POURQUOI IL EST TEMPS DE METTRE FIN AUX CAGES POUR LES LAPINS DANS L'UE



- **Derrière les barreaux** : Les lapins passent leur vie entière en cage. Les lapines reproductrices sont abattues vers l'âge de 10 mois. Les mâles reproducteurs peuvent être dans l'élevage jusqu'à 6 ans.
- **Des espaces minuscules** : Chaque lapin élevé pour sa chair dispose d'entre 450 et 600 cm<sup>2</sup> d'espace pour vivre, moins qu'une feuille A4. Les cages ne font pas plus de 28 à 35 cm de haut. Les femelles reproductrices sont confinées dans des cages métalliques individuelles de seulement 45 x 65 cm. Cela ne leur suffit pas pour s'étirer de tout leur long ou faire ne serait-ce qu'un seul bond.
- **Des cages nues** : Il est fréquent que les cages soient juste en métal, sans litière ni le moindre enrichissement
- **Taille des lapins** : 75 cm

## SYSTÈMES DE LOGEMENT POUR LES LAPINS

### CAGES NUES ET AMÉNAGÉES

MAUVAIS

Comportements naturels sévèrement restreints. Des cages extrêmement étroites permettent des mouvements très limités, de sorte que les lapins ont à peine la place pour s'allonger et se tenir debout.

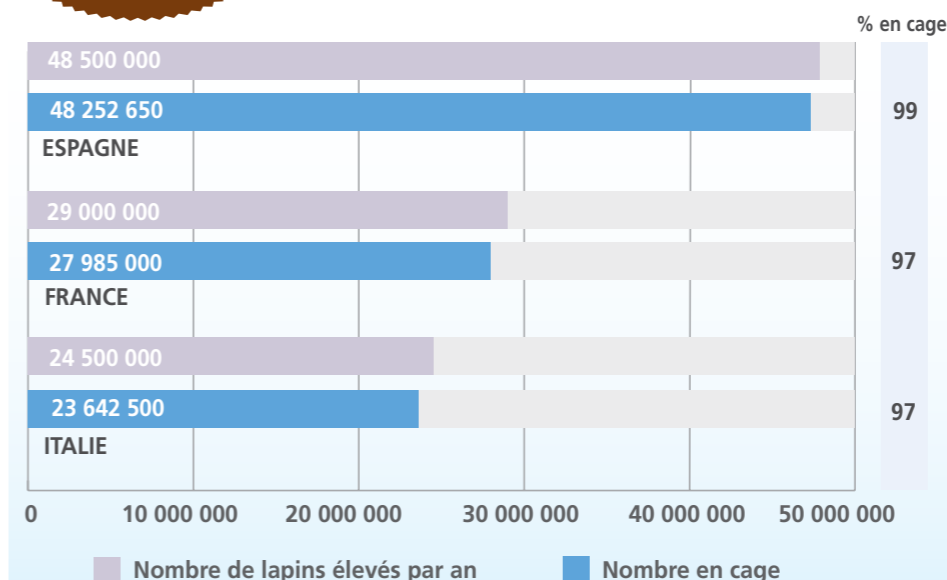
### SYSTÈMES DE PARCS OU PARCS MOBILES EN PLEIN AIR

MEILLEURS

L'espace permet l'expression des comportements naturels, comme bondir ou avoir accès à de la végétation. Il existe toutefois un risque accru d'exposition à des parasites, des maladies et des prédateurs. Dans les systèmes de parcs, des

plateformes sont aménagées à différents niveaux, le sol est plus confortable, des blocs à ronger sont prévus ainsi que du foin et de la paille pour l'apport de fibres. Le logement en groupe des femelles est essentiel pour leur bien-être mental.

## 3 PREMIERS PAYS PRODUCTEURS DE LAPINS DE L'UE



# POULES PONDEUSES

Plus de 350 millions de poules pondeuses sont élevées au sein de l'UE, dont près de la moitié en cage. Chaque poule dispose d'à peine plus de place qu'une feuille A4. Il faut cesser d'élever les poules en cage. Elles doivent être élevées de façon plus respectueuse de leur bien-être.



« J'avais grand espoir que les « cages aménagées »... viendraient régler beaucoup des problèmes de bien-être, mais celles que je vois en élevage aujourd'hui ne sont pas à la hauteur de ces attentes... »

Ian Duncan, Professeur émérite et Président émérite d'Animal Welfare, Université de Guelph, Ontario, Canada

© Shutterstock

## La misère d'une vie en cage

Plus de 180 millions de poules sont logées dans des cages soi-disant « aménagées ». Elles ont été conçues pour mieux répondre aux besoins comportementaux de la poule. Dans la pratique, les lacunes dans la réglementation, un manque de hauteur et le surpeuplement limitent sérieusement l'expression du comportement naturel.

La vie d'une poule dans une cage « aménagée » ne vaut pas la peine d'être vécue. Elle peut à peine se mouvoir et ne peut voler. Les cages sont censées prévoir des zones de grattage, mais la loi ne précise pas la taille exigée, de sorte qu'elles sont souvent minuscules. Des matériaux à gratter ne sont que rarement fournis, car, vues les densités, il y aurait trop de poussière.

Elle ne peut prendre des bains de poussière. Les perchoirs ne sont pas suffisamment hauts pour remplir leur fonction principale : que la poule puisse se hisser assez haut pour se sentir à l'abri des prédateurs.

Des perchoirs mal positionnés peuvent aussi entraver les mouvements ou rendre les poules vulnérables au picage d'en bas. Les trop fortes densités empêchent les comportements naturels de base, comme le battement d'ailes. Toutes ces restrictions peuvent entraîner de la frustration et des comportements stéréotypés. Le manque d'exercice peut induire des problèmes physiques, comme des os fragilisés.

## Cages «combi»

Les systèmes de logement dits « combinés » ou « convertibles », ou « combi », sont des rangées de cages empilées sur plusieurs hauteurs qui peuvent avoir les portes ouvertes pour créer un système de volières à plusieurs niveaux, ou fermées pour revenir à un système de cages.

Voici pour quelles raisons les systèmes « combi » ne constituent pas une alternative à un système hors cage :

- Il n'y a généralement pas de place pour aménager des rampes qui permettraient aux oiseaux de se déplacer d'un niveau à l'autre sans trop de risque de se blesser.
- Les oiseaux sur les perchoirs courent le risque de picage, car ils ne sont pas placés suffisamment haut pour être hors de portée des oiseaux au sol. De plus, les perchoirs ne sont pas assez hauts pour que les oiseaux se sentent en sécurité (l'une des fonctions essentielles d'un perchoir du point de vue de l'oiseau.)
- La surface disponible est trop restreinte pour aménager des zones suffisantes pour le grattage et les bains de poussières.
- Le système prévoit la possibilité de confiner les oiseaux en cage régulièrement, voire en permanence.
- La densité est comparable à celle des systèmes en cage.
- Le passage régulier de la volière au confinement peut entraîner des niveaux accrus de frustration et des troubles du comportement qui y sont associés.
- Le manque d'enrichissement des cages empêche les animaux d'exprimer des comportements essentiels tels que construire un nid et gratter.

Les systèmes combi ne constituent pas une solution satisfaisante pour l'avenir.

## Des alternatives pour améliorer le bien-être

Les systèmes au sol ou de volières présentent des améliorations pour le bien-être des poules pondeuses car ils permettent des comportements naturels tels que la recherche de nourriture, le grattage et les bains de poussière. Ils procurent aussi une plus grande liberté pour voler, courir et battre des ailes. Dans l'UE, la densité en élevage au sol et volières est inférieure à celle des systèmes en cage, avec 9 poules au m<sup>2</sup>, par rapport à 13 au m<sup>2</sup> dans les cages.

## QUELLE MESURE PRENDRE ?

La Commission européenne doit montrer la voie pour protéger toutes les poules pondeuses de l'UE. Nous invitons instamment la Commission européenne et les États membres à prendre des mesures efficaces pour interdire l'utilisation de cages dans la production d'œufs et pour adopter des méthodes d'élevage des poules plus respectueuses de leur bien-être.

Dans les systèmes d'élevage en plein air, les poules sont élevées dans de grands bâtiments et elles ont accès à un parcours extérieur en plein air, avec souvent un couvert végétal avec arbres et buissons. Dans les systèmes biologiques, les poules peuvent aussi sortir en plein air et surtout, elles vivent dans des groupes plus petits et disposent de plus d'espace en bâtiment par rapport aux systèmes en plein air.

Les systèmes en plein air et biologiques offrent plus de possibilités de se mouvoir, d'explorer et de chercher de la nourriture. L'alimentation des poules est de fait complétée par de la végétation et des insectes. Elles peuvent aussi prendre des bains de poussière et gratter la terre, profiter de l'extérieur.

### La législation

À l'issue d'une campagne de longue haleine menée par CIWF et d'autres associations de bien-être animal, l'interdiction des cages nues est entrée en vigueur en 2012 dans l'UE.<sup>2</sup>

Cependant, l'UE autorise toujours les cages dites « aménagées ».

Quelques États membres sont allés au delà : les cages aménagées sont interdites au Luxembourg<sup>3</sup> et en Autriche<sup>4</sup> ; une interdiction est prévue en Allemagne (à partir de 2025, dans des cas exceptionnels à partir de 2028), et en Slovaquie (un mémorandum a été signé entre le gouvernement et l'industrie à partir de 2030). En septembre 2020, les députés tchèques ont voté pour interdire les cages pour les poules pondeuses à partir de 2027. En France, le Président Emmanuel Macron a annoncé en octobre 2017 que d'ici 2022, tous les œufs vendus dans les supermarchés seraient issus de poules plein air. Actuellement, un peu moins de la moitié des poules pondeuses de l'UE sont encore élevées en cage.

En plus plus de 350 millions de poules recensées dans des élevages de grande taille, on estimait à 59 millions celles dans des élevages familiaux (moins de 350 poules par établissement) en 2013. Il est probable que de nombreux petits élevages maintiennent leurs poules en cage, or la législation qui s'applique aux poules pondeuses en élevage ne vise pas ces cheptels de plus petite taille. Leurs cages

peuvent être nues et ne pas être soumises à des obligations de taille minimum.

Aux 180 millions de poules adultes élevées en cage chaque année, il faut ajouter les millions de poussins et poulettes. Aucune réglementation spécifique ne les protège, de sorte qu'eux aussi peuvent être dans des cages nues sans taille minimale. Le nombre de poulettes en cage n'est pas suivi, toutefois il devrait facilement s'élever à plus de 100 millions par an.

La réglementation actuelle sur les poules pondeuses ne couvre pas :

- Les élevages de moins de 350 poules
- Les poulettes (jeunes poules qui n'ont pas encore commencé à pondre)
- Les reproducteurs
- D'autres espèces de volaille

La Commission européenne doit veiller à ce que toute nouvelle législation s'applique à toutes les volailles pondeuses, quelle que soit la taille du cheptel et le stade de production.

## LA LONGUE ROUTE VERS LA LIBERTÉ

**2012** : La directive relative aux poules pondeuses de l'UE est entrée en vigueur, interdisant les cages de batterie conventionnelles dans l'UE.

**2015** : Des enquêteurs de CIWF ont filmé dans quatre États membres de l'UE pour voir la réalité des cages dites « aménagées » pour les poules pondeuses.

En filmant dans dix élevages en France, en Italie, en République tchèque et à Chypre, ils ont exposé les souffrances subies par des millions de poules.

Légal mais pas acceptable : si certes

beaucoup des établissements que nous avons visités répondent aux exigences de la directive en adoptant le système de la cage dite « aménagée », ils ne satisfont pas pour autant les besoins de leurs animaux.

Les enquêteurs ont vu des poules débecquées et déplumées. Les animaux montraient un niveau de stress extrême, ayant très peur du contact humain, alors que d'autres étaient trop malades pour bouger.

Les cages étaient surpeuplées, ce qui restreignait gravement les mouvements des oiseaux.

### PASSEZ AUX ACTES

La Commission européenne doit montrer la voie pour protéger toutes les poules pondeuses de l'UE. Nous invitons instamment la Commission européenne et les États membres à prendre des mesures efficaces pour interdire l'utilisation de cages dans la production d'œufs et pour adopter des méthodes d'élevage des poules plus respectueuses.



UNE NOUVELLE ÈRE SANS CAGE

## POURQUOI IL EST TEMPS DE METTRE FIN AUX CAGES POUR LES POULES PONDEUSES DANS L'UE



- **Enfermées** : Les poules élevées dans des cages dites « aménagées » continuent de passer la totalité de leur vie de pondeuses enfermées. Près de 50 % des 360 millions de poules de l'UE en élevages sont élevées de cette façon.
- **Espace minimum** : Les cages aménagées ne procurent que 750 cm<sup>2</sup> d'espace vital par poule, à peine plus qu'une feuille A4. Les cages ne font que 45 cm de haut.
- **Des comportements entravés** : Les poules ne sont toujours pas libres de courir, de voler, de fouiller le sol pour se nourrir, de prendre des bains de poussière ou de profiter de l'extérieur.
- **Taille moyenne d'une poule** : Ailes déployées : 76 cm, hauteur : 25 cm à 38 cm

## SYSTEMES D'ELEVAGE DE POULES PONDEUSES

### CAGES AMENAGEES

MAUVAIS

Comportements naturels fortement restreints : impossibilité de se déplacer et de prendre des bains de poussière. Chaque poule dispose d'à peine plus de place qu'une feuille A4.

### AU SOL

MIEUX

Certains comportements naturels sont possibles, comme la recherche de nourriture, le grattage du sol et les bains de poussière.

### EN PLEIN AIR ET BIOLOGIQUE

MEILLEUR

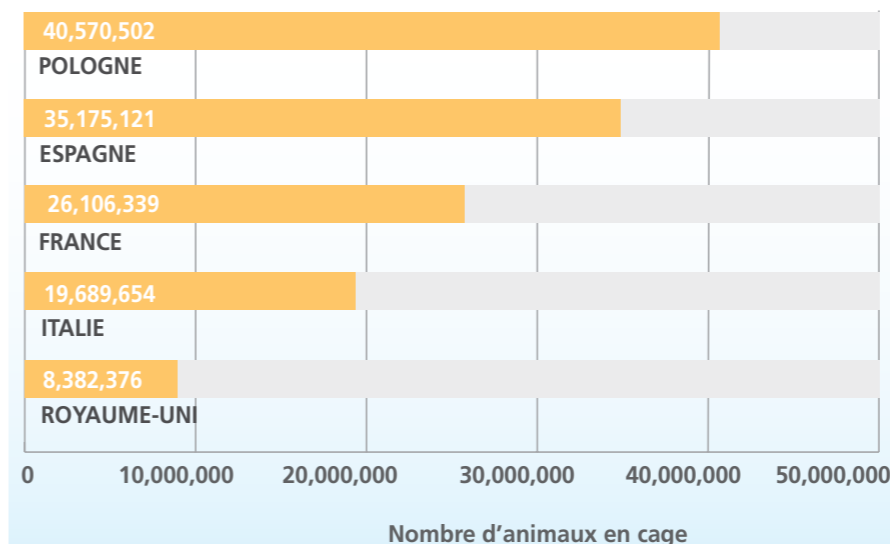
Les animaux peuvent exprimer la plupart de leurs comportements naturels, en ayant accès à de la végétation et du plein air et suffisamment de place pour se mouvoir.

### Changements des entreprises

Nombre de distributeurs et grandes entreprises, comme Danone, Nestlé, Aramark, Lidl et Sodexo se sont engagés à utiliser des œufs issus de systèmes hors-cage en UE.



### 5 PREMIERS PAYS PRODUCTEURS DE POULES PONDEUSES EN CAGE



Poules élevées dans une cage aménagée.



# TRUIES

Environ 11 millions de truies environ sont élevées dans l'UE. La majorité d'entre elles passent près de la moitié de l'année en cage, où il ne leur est même pas possible de se retourner. La plupart sont enfermées en cage pendant quatre semaines environ au début de leur gestation. Ensuite, une semaine environ avant de mettre bas, elles sont à nouveau mises en cage pour cinq semaines de plus. Elles mettent bas en cage et les porcelets têtent leur mère à travers les barreaux de la cage. Après le sevrage, elles sont de nouveau inséminées et le cycle recommence.

**Il faut sortir les truies des cages.**



« Nous avons démontré que les cochons ont en commun un certain nombre de capacités cognitives avec d'autres espèces très intelligentes, comme les chiens, les chimpanzés, les éléphants, les dauphins et même les humains. Les preuves scientifiques solides qui existent méritent que nous repensons notre relation avec eux. »

Neuroscientifique, Lori Marino de l'université d'Emori

© istockphoto

## Quelles cages pour les truies

**Cases de gestation pour les truies :** Il s'agit d'une cage métallique étroite dans laquelle la truie passe jusqu'à quatre semaines au début de sa gestation.



Truie en cases de gestation présentant le comportement anormal de « mâchonnement des barreaux »

**Cage de mise-bas :** Il s'agit d'une cage métallique étroite dans laquelle la truie est enfermée à partir d'une semaine avant de mettre bas, jusqu'au sevrage de ses porcelets à 21-28 jours. La cage l'empêche d'avoir des échanges avec ses petits, autrement que de se coucher pour les nourrir à travers les barreaux.



Truies en cage de mise bas

Une fois ses porcelets sevrés, la truie est libérée de la cage de mise-bas et quelques jours plus tard, elle est de nouveau inséminée, replacée dans une case de gestation et le cycle recommence.

## La misère de la vie en cage

Une fois enfermée dans une case ou une cage, la truie est privée

de toute autonomie : il lui est impossible d'exprimer beaucoup des comportements naturels les plus élémentaires. Cet être sensible en est réduit à n'être qu'une simple unité de production en cage.

Pendant quatre semaines en début de gestation, son confinement dans une case individuelle empêche la truie d'interagir avec les autres, et de déféquer et d'uriner à l'écart de sa zone de repos. Elle n'a même pas la place de se retourner sur elle-même, et encore moins de marcher. Ce confinement peut entraîner des comportements anormaux, tels que le mâchonnement des barreaux, un abreuvement excessif et de l'apathie. Il peut aussi provoquer une faiblesse osseuse due à un manque de mouvement, et des infections des voies urinaires.

Les truies mettent bas un peu plus de deux fois par an et passent entre quatre et cinq semaines confinées dans des cages de mise-bas avant, pendant et après chaque naissance. Le fait de rester couchées trop longtemps sur un sol dur, souvent du ciment nu, présente un risque de plaies et de lésions. Pendant la mise-bas, la truie n'a même pas de quoi faire quelques pas ou se retourner pour changer de position. La cage de mise-bas empêche aussi la truie de satisfaire son instinct naturel profond comme faire un nid avant de mettre bas, avoir des échanges normaux avec ses petits ou s'écarter d'eux pour se reposer.

La frustration de ces comportements naturels peut aboutir à des mises bas retardées ou prolongées, des taux accrus de morts-nés et l'amener à tuer ses petits.

## Des alternatives pour améliorer le bien-être

**Alternatives aux cases individuelles :** De nombreuses de truies dans l'UE sont déjà élevées dans des systèmes alternatifs tout au long de leur gestation, soit en bâtiment, soit en plein air.

## QUELLE MESURE PRENDRE ?

La Commission européenne doit montrer la voie pour protéger les truies de la cruauté des cages. CIWF estime que l'UE et tous les États membres devraient suivre l'exemple d'autres pays et introduire l'interdiction complète des cases de gestation et des cages de mise-bas en faveur d'alternatives plus respectueuses du bien-être des truies.

Dans un bon système d'élevage, qui permet à l'animal d'exprimer un large répertoire de comportements naturels essentiels, les truies disposent de matériaux manipulables pour permettre une activité de recherche et pour se nourrir, d'un minimum de 3 m<sup>2</sup> chacune et de zones séparées pour s'alimenter, se reposer et faire leurs besoins.

**Systèmes alternatifs aux cages de mise-bas :** De nombreuses dans de bonnes conditions, avec un environnement adapté pour la mise-bas et l'allaitement de leurs petits. Dès lors qu'elle a de la place et une litière, la truie peut suivre son instinct naturel de faire un nid avant de mettre bas.

Elle peut interagir avec ses petits et a de la place pour s'écartier d'eux quand elle ressent le besoin de se reposer. Des systèmes de mise-bas en liberté sont non seulement plus respectueux de son bien-être, mais sont aussi commercialement viables.

## La réglementation

Jusqu'en 2013, dans la plupart des pays de l'UE, des cases individuelles pouvaient être utilisées pendant toute la gestation. Maintenant, la directive porcine européenne interdit l'utilisation de case de gestation au-delà de quatre semaines après l'insémination. Les truies doivent obligatoirement être élevées en groupe jusqu'à une semaine avant de mettre bas.

L'utilisation de cases de gestation pour les truies a été complètement interdite en Suède en 1988,<sup>6</sup> au Royaume-Uni en 1999<sup>7</sup> et en Norvège en 2000.<sup>8</sup>

Les cases ne peuvent être utilisées que pendant un maximum de quatre jours aux Pays-Bas.<sup>9</sup> Tous les nouveaux établissements porcins construits au Danemark depuis 2015 doivent limiter à trois jours le confinement en case de gestation pour les truies, obligation

qui s'appliquera à tous les établissements d'élevage existants à partir de 2035.<sup>10</sup> L'Autriche limite à dix jours la durée d'utilisation de la cage de gestation.<sup>11</sup> L'Allemagne a prévu de mettre fin au cas de gestation à partir de 2030.

L'utilisation des cases de mise bas en routine est interdite en Norvège<sup>12</sup>, Suède<sup>13</sup> et en Suisse<sup>14</sup>. À partir de 2033, l'Autriche limitera le temps en case de mise bas aux jours dits « critiques » entourant la mise-bas (vraisemblablement de 4 à 7 jours).<sup>11</sup> L'Allemagne restreindra le temps en case de mise bas maximum à 5 jours à partir de 2035.

La cage de mise-bas est autorisée et utilisée couramment pour une durée allant jusqu'à 5 semaines par portée dans le reste de l'UE.

## POURQUOI IL EST TEMPS DE METTRE FIN AUX CAGES

POUR LES TRUIES DANS L'UE

- **Derrière les barreaux :** On compte dans l'UE plus de 11 millions de truies d'élevage. Près de 85 % d'entre elles sont élevées dans des cases de gestation ou des cages de mise-bas
- **Taille moyenne d'une truie :** largeur : 40 cm, longueur : 171 cm
- **Dimensions d'une case de gestation/cage de mise-bas :** largeur : 60 cm, longueur 200 à 240 cm

## SYSTÈMES D'ÉLEVAGES POUR LES TRUIES

### INTENSIF EN BÂTIMENT

**MAUVAIS** Utilisation de cases de gestation et cages de mise-bas, sans le moindre enrichissement et avec des restrictions graves de leurs mouvements et de l'expression de leurs comportements naturels.

### EXTENSIF EN BÂTIMENT

**MIEUX** Absence d'utilisation de cases de gestation ou de cages de mise-bas. Les truies sont élevées en bâtiment en groupe pendant toute la gestation et mettent bas dans des enclos où elles ont de la place pour se retourner. Des matériaux de nidification et de la litière sont fournis.

### EN PLEIN AIR OU BIOLOGIQUE

**MEILLEUR** Malgré l'absence de définition légale dans l'UE de l'élevage porcin en plein air, les États membres sont obligés de respecter la législation en matière d'étiquetage. Par conséquent, un label indiquant un élevage en plein air doit prévoir l'accès au plein air et normalement ne devrait pas avoir recours à des systèmes de confinement tels que des cases de gestation et des cages de mise-bas.

## LA RÉALITÉ DES CASES ET DES CAGES

Ces dernières années, CIWF a visité de nombreux établissements porcins en Europe. Nos enquêtes dans des élevages porcins polonais en 2017 notamment ont dévoilé la réalité de la vie de truies en cages de gestation et en cases de gestation.

Non seulement les truies n'avaient pas de place pour se mouvoir, mais elles ne pouvaient même pas se lever et se coucher facilement, du fait de la configuration des cages, mais aussi de pattes affaiblies et de sabots trop longs. Neuf truies sur dix avaient la tête tournée vers le mur et le dos vers le couloir. Elles étaient effrayées par les bruits et les personnes qui circulaient autour, sans pouvoir déterminer la source de leur peur et protéger leurs petits, comme leur instinct naturel les poussait à faire.

Les truies sur le point de mettre bas essayaient de trouver une position confortable, sans succès. Elles étaient contraintes d'endurer leurs souffrances sans pouvoir se retourner, s'étirer et même se coucher sur un sol souple.

Les porcelets, privés de tous matériaux manipulables, en étaient amenés à mâchonner la queue de leur mère qui, ne pouvant même pas tourner la tête, en était réduite à endurer cette situation. Privées de la possibilité de fouiller le sol pour se nourrir, beaucoup de truies mâchaient à vide et mâchonnaient les barreaux de leur cage.

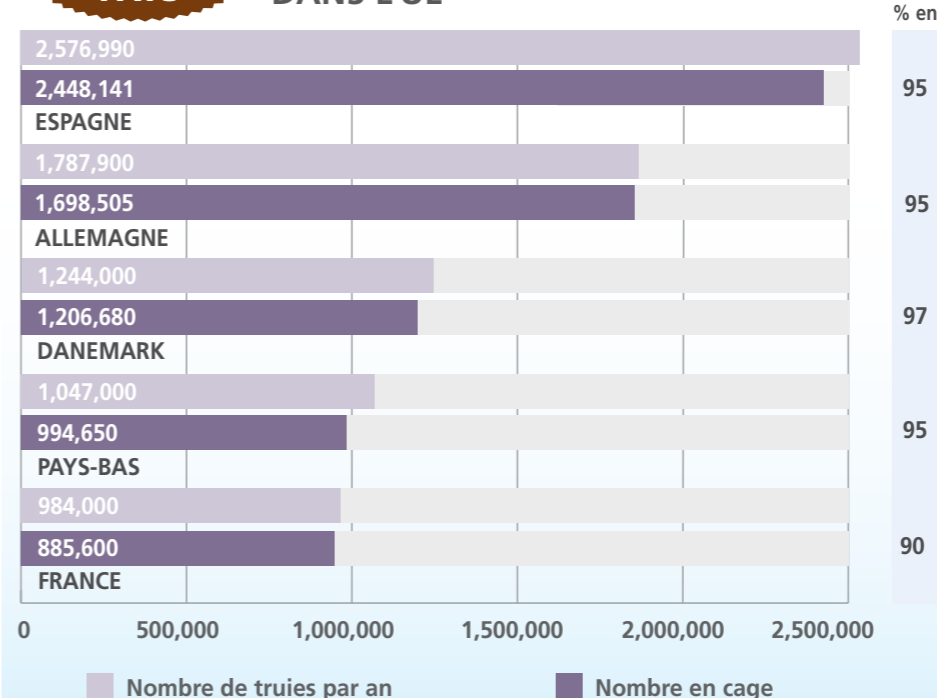
## PASSEZ AUX ACTES

La Commission européenne doit montrer la voie pour protéger les truies de la cruauté des cages. CIWF France appelle l'UE et tous les États membres à introduire l'interdiction complète des cases de gestation et des cages de mise-bas pour les truies, en faveur de systèmes plus respectueux de leur bien-être, en bâtiment ou en plein air.



UNE NOUVELLE ÈRE SANS CAGE

## 5 PREMIERS PAYS PRODUCTEURS DE TRUIES EN CAGE DANS L'UE



## Législation de l'UE sur la production biologique

La législation de l'UE relative à la production biologique interdit l'utilisation de toute cage et rend obligatoire l'accès à un enclos extérieur et la litière. Elle prévoit aussi que les porcelets restent plus longtemps avec leur mère, mesure qui permet de réduire leur stress et le recours à l'usage d'antibiotiques. Certaines certifications biologiques vont plus loin que la réglementation européenne en termes de bien-être animal.

# CAILLES

Au moins 140 millions de cailles sont élevées dans l'UE pour leur viande et leurs œufs. Beaucoup d'entre elles sont élevées en cage, où il ne leur est pas possible d'exprimer leurs comportements naturels les plus basiques. Ces souffrances sont entièrement inutiles car des systèmes alternatifs existent.

## La misère de la vie en cage

L'une des pires atteintes au bien-être des cailles tient à leur réponse innée à la peur. Quand elle sent le danger, la caille a un envol rapide et en hauteur pour fuir. Dans les systèmes en cage, par exemple quand les personnes entrent dans le bâtiment, elles s'envolent vite et se cognent la tête au plafond de la cage. Les blessures sont fréquentes.

Comme avec les poules pondeuses, les mouvements des cailles sont sévèrement limités et elles peuvent éprouver une frustration extrême. Elles ne sont pas en mesure d'exprimer leurs comportements naturels, comme se mouvoir, prendre des bains de poussière et picorer le sol pour se nourrir.

Dans certains élevages, jusqu'à 80 oiseaux sont entassés par cage où ils disposent de très peu d'espace, ce qui provoque du stress, accroît le risque de picage de plumes et baisse la prise alimentaire.

## Des alternatives plus respectueuses du bien-être animal

Les systèmes alternatifs pour les cailles incluent des systèmes en plein air ainsi que dans des bâtiments de bonne conception, leur offrant suffisamment d'espace et un environnement enrichi, notamment en permettant des bains de poussière. Certains systèmes en bâtiment prévoient aussi un accès en extérieur. Il est important de fournir à la caille une couverture végétale similaire à son environnement naturel pour éviter qu'elle n'éprouve de la peur, tout en disposant de suffisamment de place pour s'envoler en hauteur.

## La législation

Il n'existe actuellement pas de réglementation spécifique pour la caille d'élevage. La directive européenne générale sur l'élevage et la législation sur le bien-être en élevage de chaque pays s'appliquent, aucune ne prévoit de protection spécifique pour les cailles, de sorte que l'élevage en cages de batterie conventionnelles est généralisé (voir ci-dessous).

## QUELLE MESURE PRENDRE ?

La Commission européenne doit montrer la voie pour protéger toutes les cailles d'élevage. Nous invitons instamment la Commission européenne et les États membres à prendre des mesures efficaces pour mettre fin à l'élevage des cailles en cage et promouvoir un élevage plus respectueux de leur bien-être.



Élevage de cailles en cage de batterie conventionnelle

## POURQUOI IL EST TEMPS DE METTRE FIN AUX CAGES POUR LES CAILLES DANS L'UE

- **Derrière les barreaux** : Quelque 140 millions de cailles sont élevées dans l'UE pour leur viande et leurs œufs. Beaucoup de ces oiseaux passent leur vie entière entassés dans des cages qui renferment jusqu'à 80 de leurs congénères.
- **Taille de la caille** : Ailes déployées : 36 cm, longueur : 18 cm
- **Pas d'espace** : Les cages rassemblent jusqu'à 80 cailles, soit 9,3 cm x 9,3 cm par oiseau. Moins que la superficie d'un smartphone moyen.



## SYSTÈMES D'ÉLEVAGE DES CAILLES

### CAGES NUES ET AU SOL

**MAUVAIS** Des comportements naturels sévèrement restreints. L'absence de couverture végétale est anxiogène pour la caille qui cherche à s'envoler et se cogne la tête au plafond de la cage.

### EXTENSIF EN BATIMENT

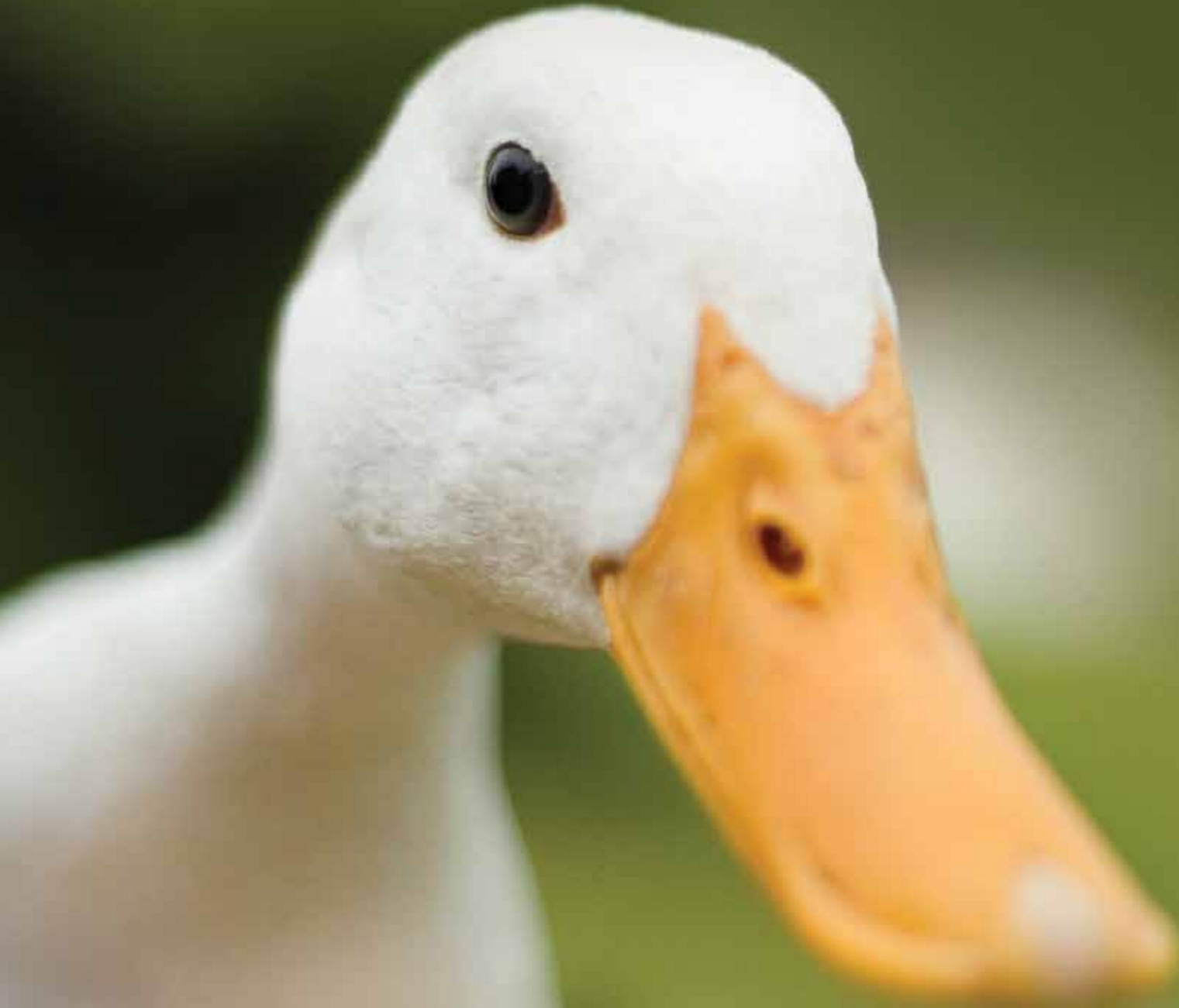
**MIEUX** Davantage d'espace, lumière du jour et environnement enrichi, pour favoriser l'expression des comportements naturels tels que les bains de poussière.

### ÉLEVAGE EN PLEIN AIR

**MEILLEUR** Accès à de la végétation, favorisant l'expression du répertoire complet des comportements naturels, comme la recherche de nourriture dans le sol.

# CANARDS ET OIES

Tous les ans, quelque 40 millions de canards et d'oies sont élevés pour la production de foie gras dans l'UE. Plus de 90% sont des canards. La plupart d'entre eux sont enfermés dans des cages pendant les deux dernières semaines de leur vie pour être gavés. L'élevage en cage et l'alimentation forcée sont l'un comme l'autre des pratiques cruelles.



« Les cages en groupe pour les canards sont petites et nues, au sol grillagé. Il n'y a ni litière ni zone de repos. Les oiseaux cherchent à éviter la personne qui les gave et des portes sont utilisées pour pousser les oiseaux vers l'avant de la cage et les immobiliser afin de procéder au gavage. »

Professeur Donald M. Broom, Professeur émérite en bien-être animal, Département de médecine vétérinaire, Université de Cambridge. Co-auteur de « Le bien-être des canards dans la production de foie-gras »<sup>16</sup>

© istockphoto

## La misère de la vie en cage

La plupart des canards et des oies élevés pour le foie gras sont enfermés en cage les deux dernières semaines de leur vie, après avoir passé la première partie de leur vie avec accès au plein air. Hormis la cruauté des cages, ces oiseaux sont contraints d'ingérer d'énormes quantités de nourriture pour que leur foie décuple de taille, moyennant de terribles souffrances.

Les cages sont généralement petites, au sol grillagé, sans litière ni sol plein où se reposer. À part un abreuvoir, la cage est entièrement nue. Les oiseaux développent une posture et une locomotion anormales, des plaies aux ailes et des lésions aux pattes. L'alimentation forcée provoque des inflammations de l'œsophage et d'autres blessures.

## L'absence d'alternatives plus respectueuses du bien-être animal

La production de foie gras par gavage est d'une cruauté intrinsèque et devrait donc être interdite.

## La législation

La législation européenne prévoit que le sol ne soit pas inconfortable et soit enrichi d'une litière adéquate tout en évitant les cages nues.<sup>17</sup> Or la majorité des producteurs de foie gras sont en infraction à cette règle pendant la période de gavage, en maintenant les canards sur un sol grillagé dans des cages entièrement nues.

L'alimentation forcée d'animaux à des fins non médicales, partie intégrante de la production de foie

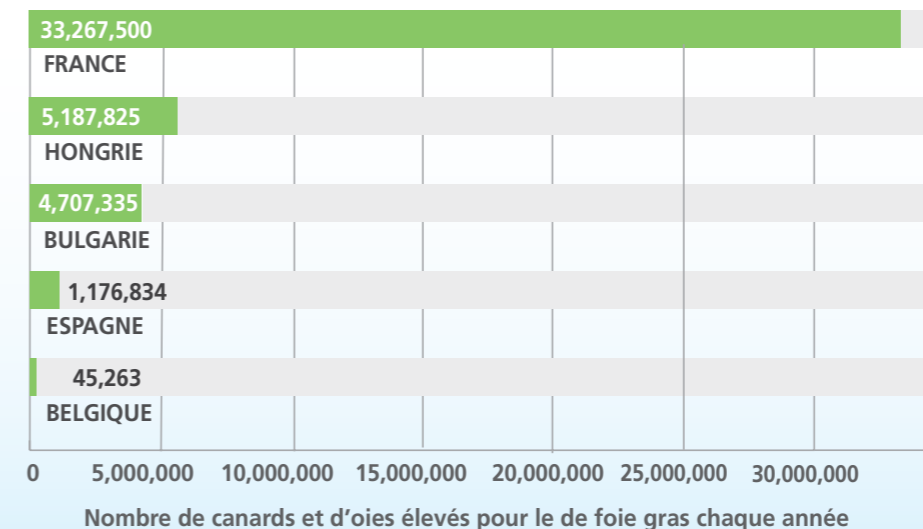
gras, est explicitement interdite par des lois spécifiques dans six des neuf provinces d'Autriche, en République Tchèque, au Danemark, en Finlande, en Allemagne, en Italie, au Luxembourg, en Norvège, en Pologne et, suivant l'interprétation des lois générales de protection des animaux, en Irlande, en Suède, en Suisse, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.



©L214 - Ethique & Animaux

## 5 PREMIERS PAYS

## PRODUCTEURS DE FOIE GRAS DE L'UE



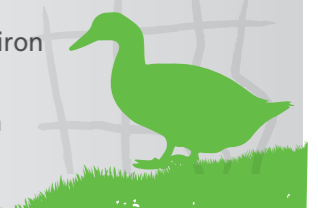
## QUELLE MESURE PRENDRE ?

La Commission européenne doit montrer la voie pour protéger tous les canards et toutes les oies d'élevage. Nous invitons instamment la Commission européenne et les États membres à adopter et faire appliquer une législation visant l'interdiction de l'élevage en cage des canards et des oies ainsi que celle de la pratique du gavage.

## POURQUOI IL EST TEMPS DE METTRE FIN AUX CAGES

### POUR LES CANARDS ET OIES POUR LA PRODUCTION DE FOIE GRAS DANS L'UE

- **Derrière les barreaux** : Sur 8 à 11 semaines de vie en élevages, les canards et les oies sont enfermés dans des cages les deux dernières semaines de leur vie, au cours desquelles ils sont gavés deux à quatre fois par jour.
- **Taille des cages** : Chaque canard dispose d'environ 2 feuilles A4 pour se déplacer.
- **Des cages nues** : Les canards sont élevés sur un sol grillagé, les cages étant entièrement nues hormis l'abreuvoir.



# VEAUX

Environ 20 millions de veaux laitiers naissent chaque année dans l'Union européenne (UE). D'après les données limitées disponibles, plus de la moitié d'entre eux (et probablement plus de 75 %) sont logés dans des box individuels avec un contact social restreint. Ils peuvent rester ainsi confinés pendant les 8 premières semaines de leur vie.



“ Les veaux sont des animaux sociaux qui apprennent leur rôle au sein d'un groupe hiérarchique à une étape très précoce. La recherche montre qu'élever des veaux du même âge en petits groupes dès la naissance peut être une méthode d'élevage adaptée

Marta Brscic, professeure associée au département de santé, production et médecine animales à l'université de Padoue. Spécialiste vétérinaire européenne en loi, éthique et sciences du bien-être animal certifié EBVS®.

© istockphoto

## La misère de la vie en confinement

Un veau nouveau-né destiné à la production de viande bovine est habituellement séparé de sa mère quelques heures après sa naissance, une fois qu'il a consommé le colostrum, riche en anticorps, ou juste après la naissance, le colostrum est donc donné au biberon, pas toujours en quantités suffisantes. Séparer la vache de son veau et isoler le nouveau-né dans une case individuelle provoque une détresse importante et prolongée chez chacun d'eux. Une fois dans la case individuelle, les veaux sont souvent privés du contact social adéquat entre eux.

Dans des conditions naturelles, les veaux nouveau-nés se reposent ensemble, par groupes, tandis que leurs mères se déplacent pour brouter. Ils tissent des liens solides qui peuvent durer toute une vie. Ces liens se renforcent par un contact corporel étroit et le toilettage mutuel.

Toutefois, en vertu de la directive 2008/119/CE du Conseil, les veaux peuvent être séparés rapidement après la naissance pour être enfermés dans une case individuelle pendant deux mois. Même si les normes exigent que chaque veau puisse voir d'autres veaux depuis sa case, l'élevage en box individuels altère leur développement social et physique. Des études indiquent que les veaux élevés en box individuels ne développent pas correctement leurs compétences sociales, ont des difficultés à faire face à de nouvelles situations et présentent une déficience cognitive. Plus de 12 millions de veaux de l'UE pourraient se trouver dans cette situation chaque année. Dans une exploitation standard, après au maximum deux mois en case individuelles, les veaux destinés à la filière veau de boucherie sont transférés dans des centres d'engraissement, souvent dans des étables surpeuplées, sans enrichissement, sur des sols en caillebotis intégral, inadaptés et inconfortables.

## QUELLE MESURE FAUT-IL PRENDRE ?

La Commission européenne doit jouer un rôle moteur pour protéger les veaux de la souffrance de l'isolement en enclos individuel. CIWF estime que l'UE et tous les États membres devraient introduire l'interdiction complète des enclos individuels pour les veaux en faveur d'alternatives plus respectueuses de leur bien-être.



Veaux nouveau-nés séparés de leur mère et placés en isolement pendant les 8 premières semaines de leur vie

## Des systèmes favorisant un bien-être accru

A Une minorité des veaux laitiers européens sont élevés en groupe depuis la naissance, ce qui apporte pourtant des bénéfices essentiels pour leur bien-être. Les veaux élevés en groupe (par paires au minimum) dès la naissance ont plus d'espace pour se déplacer. Ils jouent davantage, ce qui est une source importante d'apprentissage et de bien-être émotionnel. Ces veaux sont plus actifs et expriment des comportements sociaux naturels, tels que le toilettage.

Ils développent également de meilleures compétences sociales et une résilience émotionnelle qui leur permet de gérer les situations de stress. Les veaux élevés en groupe dès la naissance sont mieux armés face à des procédures complexes, notamment l'immobilisation pour les soins, et vocalisent moins lorsqu'ils sont séparés de leur mère. Élever les veaux en groupe dès la naissance est bénéfique pour le bien-être animal, mais également pour les performances de production. En effet, la facilitation sociale, où les veaux imitent le comportement de leurs congénères, peut aboutir à une consommation

d'aliments supérieure et donc une meilleure croissance. Les veaux élevés par paires présentent une prise de poids accrue et commencent à ingérer des aliments solides plus tôt que les veaux élevés individuellement. Ils consomment plus d'aliments concentrés au cours de repas plus fréquents et ce comportement persiste pendant le sevrage.

L'impossibilité pour les veaux élevés en cases individuelles d'exprimer leurs comportements naturels peut entraîner des comportements anormaux et délétères. Les veaux élevés en box individuels peuvent montrer des fluctuations de poids, de la surconsommation d'aliments, de l'inconfort et finir par réduire leur consommation alimentaire. Les meilleurs systèmes d'élevage de veaux fournissent de la paille et idéalement un accès à l'extérieur.

Il est courant dans les systèmes biologiques que les veaux soient élevés en groupes, avec une ou plusieurs vaches nourrices qui les allaitent. Ces systèmes apportent un plus grand confort, réduisent le risque de lésions et offrent de meilleures opportunités pour développer des comportements naturels, des interactions sociales et faire de l'exercice — des conditions

indispensables pour le bien-être des veaux. Certains systèmes laitiers avant-gardistes permettent aux vaches et à leurs veaux de rester ensemble au sein du troupeau. L'une de ces fermes, The Ethical Dairy en Écosse, affirme que ce système a amélioré la santé des animaux et a eu des répercussions « stupéfiantes » sur la satisfaction des vaches.

## Prévenir les maladies et réduire la tétée du nombril

Prévenir les maladies liées aux tétées entre veaux (notamment du nombril ou du pénis chez les veaux mâles), dont la diarrhée et la pneumonie, et réduire ces comportements anormaux sont parmi les principales justifications utilisées pour élever les veaux dans des box individuels.

Cependant l'isolement social imposé est une mesure extrême, et l'aspect sanitaire et comportemental peut être géré de manière satisfaisante chez des veaux élevés par paires, puis en groupes de taille plus importante. Chez les veaux élevés sous la mère, les infections respiratoires et digestives posent moins de problèmes. Ces risques sanitaires peuvent être réduits

pour les veaux élevés en groupes et en stabulation grâce à de bonnes conditions de logement et une conduite d'élevage adaptée.

Les veaux ont besoin de colostrum de bonne qualité et en quantité suffisante afin de profiter des anticorps maternels aussitôt après leur naissance. Dans les centres d'engraissement, les jeunes veaux issus de différentes fermes ne doivent pas être regroupés dès leur arrivée. Les enclos doivent être propres, bien ventilés et dotés d'une bonne litière.

Dans des conditions naturelles, les veaux têtent leur mère quand ils le souhaitent, normalement six fois par jour, voire plus.

Les lois européennes exigent simplement que les veaux ayant été séparés de leurs mères soient alimentés au moins deux fois par jour. Les veaux peuvent ainsi souffrir de la faim ou de la soif entre chaque repas et leur comportement de tétée est frustrée, ce qui les incite à essayer de téter tout ce qui se trouve à leur portée, y compris par exemple le nombril de leurs congénères, ce qui peut entraîner des infections. Il est possible d'éviter la tétée du nombril en garantissant que les veaux laitiers élevés en groupe aient l'occasion de téter suffisamment et ne manquent pas de nourriture. Par exemple



Veau dans un box individuel

l'aliment lacté peut être distribué aux veaux au moyen de tétines artificielles positionnées à une hauteur satisfaisante, ce qui leur permet de satisfaire leur besoin de téter.

## La législation

À l'issue d'une campagne de longue haleine menée par CIWF et d'autres organisations du bien-être animal, l'interdiction des box étroits individuels pour les veaux dans toute l'Europe a abouti à une nouvelle législation en 2007. Dans ces box, les veaux ne pouvaient pas se retourner et nombre étaient attachés.

Malgré l'interdiction de 2007 des box étroits, la directive 2008/119/CE de l'UE établissant des normes minimales en faveur de la protection des veaux permet encore qu'ils soient

enfermés dans des box individuels jusqu'à 8 semaines, provoquant ainsi de graves problèmes de bien-être.

Selon cette directive, les veaux en box individuels doivent pouvoir s'allonger par terre, se reposer, se lever et faire leur toilette sans difficulté. Les box doivent également avoir des parois ajourées pour permettre un contact visuel et tactile avec les autres veaux.

Toutefois, les box individuels provoquent encore chez les veaux plusieurs problèmes de bien-être, notamment :

- un manque d'espace pour se déplacer
- des interactions sociales gravement restreintes
- des problèmes de développement social à long terme



Élevage en groupe favorisant un bien-être accru pour les veaux de l'UE

## LA RÉALITÉ DES BOX INDIVIDUELS





En 2019, CIWF a étudié cinq élevages laitiers typiques en Pologne. Les enquêteurs infiltrés ont découvert que de jeunes veaux laitiers étaient confinés dans de petits box individuels avec des opportunités minimales de jouer, de bouger ou de nouer un contact social.

Nous avons également relevé plusieurs infractions aux dispositions de la directive relative à la protection des veaux, notamment :

- des veaux transférés très peu après la naissance dans des box fermés en bois, sans possibilités de voir ni de se toucher entre eux
- isolement de plus de 8 semaines : dans l'un des élevages, plusieurs veaux devaient avoir 3 ou 4 mois et étaient encore placés dans des box individuels, en violation de la directive relative à la protection des veaux.



Box individuel pour veaux

| PAYS                    | POULES PONDEUSES  |                            | LAPINS  |                            | TRUIES  |  |   | TOUS LES ANIMAUX  |
|-------------------------|---|----------------------------|---|----------------------------|---|--|---|---|
|                         | <br>UNE NOUVELLE ÈRE SANS CAGE |                            | <br>UNE NOUVELLE ÈRE SANS CAGE |                            | <br>UNE NOUVELLE ÈRE SANS CAGE |  |   |  |
|                         | Nombre en élevage par an  | Nombre en cage (% en cage) | Nombre en élevage par an  | Nombre en cage (% en cage) | Nombre en élevage par an  | Nombre en cases de gestation (% en case) | Nombre en cages de mise-bas (% en cage) | Nombre en cage (y compris cailles, canards et oies)                                 |
| Autriche                | 6,921,026   | 13,842 (0.2%)              | 0   | 0                          | 230,220   | 172,780 (75%)*                           | 218,709 (95%)                           | 232,551*  |
| Belgique                | 10,769,525  | 4,006,263 (37%)            | 2,876,572   | 0*                         | 396,490   | 372,701 (94%)*                           | 372,701 (94%)*                          | 4,421,511*  |
| Bulgarie                | 4,800,379   | 3,230,655 (67%)            | 8,556   | 8,224 (96%)*               | 50,860  | 45,774 (90%)*                            | 45,774 (90%)*                           | 7,521,255*  |
| Croatie                 | 2,112,958   | 1,422,021 (67%)            | 4,177   | 4,015 (96%)*               | 125,000   | 53,250 (43%)*                            | 53,250 (43%)*                           | 1,479,286*  |
| Chypre                  | 633,298   | 372,379 (58%)              | 9,702   | 9,326 (96%)*               | 32,730  | 25,598 (78%)*                            | 32,403 (99%)*                           | 414,108*  |
| République tchèque      | 6,732,730   | 4,982,220 (74%)            | 655,838   | 630,397 (96%)*             | 130,680   | 102,205 (78%)*                           | 129,373 (99%)                           | 5,741,991*  |
| Danemark                | 4,203,583   | 546,466 (13%)              | 0   | 0                          | 1,244,000   | 808,600 (65%)*                           | 1,206,680 (97%)*                        | 1,753,146*  |
| Estonie                 | 1,154,464   | 908,563 (78%)              | 0   | 0                          | 25,800  | 19,363 (75%)*                            | 24,510 (95%)*                           | 1,033,073*  |
| Finlande                | 4,349,092   | 2,435,492 (56%)            | 0   | 0                          | 92,200  | 53,476 (58%)*                            | 87,590 (95%)                            | 2,523,082*  |
| France                  | 48,255,709  | 26,106,339 (54%)           | 29,000,000  | 27,985,000 (97%)           | 984,000   | 708,480 (72%)*                           | 885,600 (90%)                           | 84,810,689*   |
| Allemagne               | 54,900,379  | 3,294,023 (6%)             | 3,400,000   | 3,268,109 (96%)*           | 1,787,900   | 1,430,320 (80%)*                         | 1,698,505 (95%)                         | 8,260,637*  |
| Grèce                   | 4,616,611   | 3,568,640 (77%)            | 336,801   | 323,736 (96%)*             | 94,000  | 51,239 (55%)*                            | 64,860 (69%)*                           | 3,957,236*  |
| Hongrie                 | 7,242,765   | 5,091,664 (70%)            | 4,350,000   | 2,610,000 (60%)            | 231,000   | 69,300 (30%)*                            | 182,490 (79%)*                          | 12,085,196*   |
| Irlande                 | 3,651,519   | 1,880,532 (51%)            | 0   | 0                          | 143,970   | 108,049 (75%)*                           | 136,772 (95%)*                          | 2,017,304*  |
| Italie                  | 39,857,600  | 19,689,654 (49%)           | 24,500,000  | 23,642,500 (97%)           | 556,010   | 412,893 (74%)*                           | 522,649 (94%)*                          | 43,854,804*   |
| Lettonie                | 2,996,526   | 2,448,162 (81%)            | 30,000  | 28,836 (96%)*              | 34,450  | 24,494 (71%)*                            | 31,005 (90%)*                           | 2,508,003*  |
| Lituanie                | 2,973,705   | 2,643,624 (88%)            | 0   | 0                          | 42,500  | 19,809 (47%)*                            | 25,075 (59%)*                           | 2,668,699*  |
| Luxembourg              | 114,200   | 0                          | 0   | 0                          | 4,720   | 3,058 (65%)*                             | 3,870 (82%)*                            | 3,870*  |
| Malte                   | 348,822   | 346,729 (99%)              | 50,000  | 48,060 (96%)*              | 3,560   | 3,382 (95%)*                             | 3,560 (100%)*                           | 398,349*  |
| Pays-Bas                | 32,092,213  | 4,525,002 (14%)            | 25,000  | 10,000 (40%)               | 1,047,000   | 942,300 (90%)*                           | 994,650 (95%)*                          | 5,529,652*  |
| Pologne                 | 49,415,958  | 40,570,502 (82%)           | 1,010,000   | 970,821 (96%)*             | 756,800   | 263,064 (35%)*                           | 332,992 (44%)*                          | 41,874,314*   |
| Portugal                | 9,724,334   | 8,382,376 (86%)            | 4,295,940   | 4,129,294 (96%)*           | 234,250   | 162,851 (70%)*                           | 206,140 (88%)*                          | 12,784,077*   |
| Roumanie                | 9,073,860   | 5,680,236 (62%)            | 0   | 0                          | 309,500   | 139,275 (45%)*                           | 139,275 (45%)*                          | 5,819,511*  |
| Slovaquie               | 3,086,903   | 2,571,390 (83%)            | 0   | 0                          | 53,860  | 38,294 (71%)*                            | 48,474 (90%)*                           | 2,619,864*  |
| Slovénie                | 1,146,240   | 450,472 (39%)              | 10,000  | 9,612 (96%)*               | 16,550  | 3,007 (18%)*                             | 3,807 (23%)*                            | 463,891*  |
| Espagne                 | 45,800,939  | 35,175,121 (76%)           | 48,500,000  | 48,252,650 (99%)           | 2,576,990   | 2,241,981 (87%)*                         | 2,448,141 (95%)                         | 86,935,062*   |
| Suède                   | 8,901,921   | 747,761 (8%)               | 12,500  | 0                          | 120,800   | 0  | 0                                       | 747,761*  |
| <b>Union Européenne</b> | <b>365,877,259</b>  | <b>181,090,129 (49%)</b>   | <b>119,075,086</b>  | <b>111,930,581 (94%)</b>   | <b>11,325,840</b>   | <b>8,275,543 (73%)*</b>                  | <b>9,898,854 (87%)*</b>                 | <b>342,458,922*</b>   |

Certains chiffres sont issus de rapports en provenance des lieux où les animaux sont abattus.

## CONCLUSION

Qu'il s'agisse d'experts ou du grand public, tous s'accordent à considérer l'élevage en cage comme cruel, dépassé et infligeant des souffrances inutiles à des animaux sensibles. Les preuves sont accablantes. Il faut mettre fin à l'utilisation des cages dans tous les élevages européens. Nous exhortons instamment les décideurs politiques à s'appuyer sur les avancées mises en œuvre par les pays progressistes de l'UE, en adoptant et soutenant de nouvelles lois qui visent l'élimination progressive des cages pour faire entrer l'élevage dans l'ère du XXI<sup>e</sup> siècle. Vous pouvez nous aider à transformer cette ambition en réalité.

### NOUS VOUS DEMANDONS D'AGIR :

**Écrivez** à la Commissaire européenne chargée de la santé et de la sécurité alimentaire pour lui demander de proposer une législation européenne visant l'interdiction de tous les types d'élevage en cage

**Sollicitez** votre gouvernement pour qu'il adopte une réglementation visant l'interdiction de l'élevage en cage dans votre pays, et pour qu'il fasse pression sur l'UE afin qu'elle agisse de toute urgence

**Soutenez** les demandes de l'initiative citoyenne européenne «Une nouvelle ère sans cage», en demandant l'interdiction de l'élevage en cage.

**Demandez** aux distributeurs et aux restaurants que vous fréquentez d'opter pour des produits d'élevage hors cage

**Demandez un étiquetage clair et honnête et abonnez-vous** pour recevoir des mises à jour sur la campagne à [www.ciwf.fr](http://www.ciwf.fr)

**Achetez** des produits d'élevage hors cage : recherchez des alternatives meilleures pour le bien-être des animaux, d'élevage en plein air, élevé au pâturage ou biologique...

**IL EST TEMPS D'ÉVOLUER  
POUR UNE NOUVELLE  
ÈRE SANS CAGE**

#### Notes explicatives

• Les données sur les nombres annuels d'animaux ont été obtenues auprès des sources suivantes présentées en fonction de leur date de publication la plus récente : Truies - Eurostat 2019 ; Poules pondeuses - EU COM CIRCABC 2019 ; Lapins - Commission européenne (DG Santé) 2016 ; Canards et oies - ITAVI 2016 et SSP, Eurofoiegras 2016 (pour le tableau p.23 - ITAVI 2020 et SSP, Eurofoiegras 2020) ; Caille - Statistiques de l'industrie et du gouvernement national. Lorsque les chiffres publiés ne sont pas disponibles, des estimations du nombre de les animaux élevés et mis en cage (indiqués par \*) ont été calculés à l'aide d'estimations génériques et de données provenant de diverses sources crédibles. Si vous souhaitez plus d'informations sur la méthodologie utilisée contactez [research@ciwf.org](mailto:research@ciwf.org)

## RÉFÉRENCES

<sup>1</sup> Arrêté royal relatif au bien-être des lapins dans les élevages, 29 juin 2014. C – 2014/24303. [http://www.etaamb.be/fr/arrete-royal-du-29-juin-2014\\_n2014024303.html](http://www.etaamb.be/fr/arrete-royal-du-29-juin-2014_n2014024303.html)

<sup>2</sup> Directive du Conseil 1999/74/CE du 19 juillet 1999 établissant les normes minimales relatives à la protection des poules pondeuses. Journal officiel L203, 03/08/1999 p. 0053-0057. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:1999:203:0053:0057:FR:PDF>

<sup>3</sup> Annexe, Tableau 1 (Ares (2011)524071 - 13/05/2011), House of Commons, EFRA Committee, 2011. The implications of the Welfare of Laying Hens Directive for the egg industry. [www.publications.parliament.uk/pa/cm201011/cmselect/cmenvfru/writev/egg/egg.pdf](http://www.publications.parliament.uk/pa/cm201011/cmselect/cmenvfru/writev/egg/egg.pdf)

<sup>4</sup> Tierschutzgesetz [Loi sur le bien-être animal], BGBl. I N° 118/2004 telle que modifiée par BGBl. I N° 80/2010, Article 18(3). La loi interdit la mise en place d'autres cages après 2005 puis limite à 15 ans l'utilisation de celles en existence (prévoyant leur interdiction à compter de 2020). <https://www.ris.bka.gv.at/GeltendeFassung.wxe?Abfrage=Bundesnormen&Gesetzesnummer=20003541>

<sup>5</sup> Tierschutz-Nutztierhaltungsverordnung [Règlement sur le bien-être animal du bétail], Tierschutz-Nutztierhaltungsverordnung in der Fassung der Bekanntmachung vom 22. August 2006 (BGBl. I S. 2043), die zuletzt durch Artikel 3 Absatz 2 des Gesetzes vom 30. Juni 2017 (BGBl. I S. 2147) geändert worden ist. § 45 Nr. 4: [http://www.gesetze-im-internet.de/tierschnutztv/\\_45.html](http://www.gesetze-im-internet.de/tierschnutztv/_45.html)

<sup>6</sup> Djurskyddsforordning (1988:539) [Arrêté relatif à la santé animale] §3, 14 & 15: [http://www.riksdagen.se/sv/dokument-lagar/dokument/svensk-forfattningssamling/djurskyddsforordning-1988539\\_sfs-1988-539](http://www.riksdagen.se/sv/dokument-lagar/dokument/svensk-forfattningssamling/djurskyddsforordning-1988539_sfs-1988-539)

<sup>7</sup> SI 1991 N° 1477 The Welfare of Pigs Regulations. [www.legislation.gov.uk/uk/si/1991/1477/made](http://www.legislation.gov.uk/uk/si/1991/1477/made)

<sup>8</sup> Règlements relatifs aux porcs, 2003. Forskrift om hold av svin. <https://lovdata.no/dokument/SF/forskrift/2003-02-18-175?q=hold%20av%20svin>

<sup>9</sup> Besluit Hpouders van dieren (Arrêté concernant les éleveurs d'animaux) 2014, article 2.15, <http://wetten.overheid.nl/BWBR0035217/2015-09-15>

<sup>10</sup> Ministère de l'Agriculture, Danemark, 2014. Pig Welfare Action Plan 2014 [en anglais]. <http://en.mfvm.dk/focus-on/animalwelfare/pig-welfare-action-plan-2014/>; SEGES, Norme produit danoise, juin 2017, [http://www.pigresearchcentre.dk/~media/Files/DANISH/DANISH%20produktstandard/Produkt\\_Standard\\_UK.pdf](http://www.pigresearchcentre.dk/~media/Files/DANISH/DANISH%20produktstandard/Produkt_Standard_UK.pdf); « Loi consolidée sur l'élevage en bâtiment de cochettes, truies gestantes et truies sèches gestantes » (Bekendtgørelse af lov om indendørs hold af gylte, goldsøer og drægtige søer). Entrée en vigueur le 14 janvier 2017, base sur la législation du ministère de l'Environnement et de l'Agriculture de 2015 telle que modifiée en 2016. <https://www.retsinformation.dk/Forms/R0710.aspx?id=186206>

<sup>11</sup> 1. Tierhaltungsverordnung, 2018. 13, Anl. 5. BGBl. II N° 485/2004 modifiée la dernière fois par la Gazette légale fédérale II N° 151/2017. Alinéa 3.2 concernant les cases de gestation pour les truies. Alinéa 3.3.2 concernant les cages de mise-bas. Disponible à : <https://www.ris.bka.gv.at/>

<sup>12</sup> Règlements relatifs aux porcs, 2003. Forskrift om hold av svin. <https://lovdata.no/dokument/SF/forskrift/2003-02-18-175?q=hold%20av%20svin>

<sup>13</sup> Djurskyddsforordning (1988:539) [Arrêté relatif à la santé animale] §3, 14 & 15: [http://www.riksdagen.se/sv/dokument-lagar/dokument/svensk-forfattningssamling/djurskyddsforordning-1988539\\_sfs-1988-539](http://www.riksdagen.se/sv/dokument-lagar/dokument/svensk-forfattningssamling/djurskyddsforordning-1988539_sfs-1988-539)

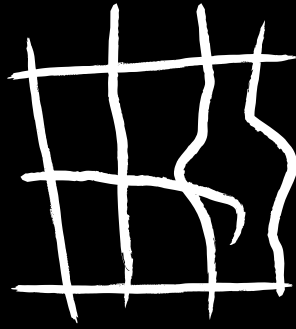
<sup>14</sup> Arrêté de FSVO relatif à la détention d'animaux d'élevage et d'animaux domestiques. 455.110.1, 27 août 2008 (en date du 1<sup>er</sup> mars 2018). Le bureau fédéral pour la sécurité alimentaire et les affaires vétérinaires (FSVO) : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20080804/index.html>

<sup>15</sup> Ministère de l'Agriculture, Danemark, 2014. Pig Welfare Action Plan 2014 [en anglais]. <http://en.mfvm.dk/focus-on/animalwelfare/pig-welfare-action-plan-2014/>

<sup>16</sup> Rochlitz, I. and Broom, D.M., 2017. The welfare of ducks during foie gras production. *Animal Welfare*, 26(2), pp.135-149.

<sup>17</sup> Conseil de l'Europe, 1999. Recommandations adoptées par le comité permanent de la convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages (ETS 87) (t-ap) : Recommandation concernant les oies domestiques ; Recommandation concernant les canards domestiques ; Recommandation concernant les canards de Barbarie et les hybrides de canards de Barbarie et domestiques.





# UNE NOUVELLE ÈRE SANS CAGE

**POURQUOI L'EUROPE DOIT CESSER D'ELEVER  
LES ANIMAUX EN CAGE**

**CIWF France**  
13 rue de Paradis  
75010  
Paris  
France  
Tél. : 01 79 97 70 50

E-mail : [infofrance@ciwf.fr](mailto:infofrance@ciwf.fr)  
Web : [www.ciwf.fr](http://www.ciwf.fr)

